

EXAMEN AU CAS PAR CAS – DOCUMENT D'URBANISME ÉLABORATION ET PROCEDURES D'ÉVOLUTION

Ce formulaire a été conçu pour vous aider dans la transmission des informations nécessaires à l'examen au cas par cas de votre projet de document d'urbanisme telles que mentionnées à l'article R104-30 du code de l'urbanisme. Il peut être utilisé pour l'ensemble des procédures concernées par l'examen au cas par cas : élaboration, révision, modification ou déclaration de projet. Les réponses à apporter doivent être adaptées en fonction de la nature de votre projet, à partir des connaissances dont vous disposez.

En application de l'article R122-18 II du code de l'environnement, ces informations sont mises en ligne sur notre site internet.

Ce formulaire doit être accompagné de tous les documents justificatifs permettant à l'autorité environnementale de comprendre votre projet, de connaître son environnement humain et naturel et d'évaluer les enjeux environnementaux (projet de règlement et de zonage, projet d'OAP,...), à transmettre en annexe.

Les liens Internet sont donnés à titre indicatif

1. Intitulé de votre projet et son état d'avancement

1.1 Renseignements généraux	
Quelle procédure souhaitez-vous réaliser ?	Quelle(s) est (sont) la (les) commune(s) concernée(s) par votre projet ?
Précisez l'intitulé précis de la procédure engagée :	Saint-Jean-sur-Veyle
Modification simplifiée n°3 du PLU	

1.2 En cas d'élaboration ou de révision générale de PLU ou PLUi :	
Le cas échéant, quelle est la date de débat de votre PADD ?	/
De même, connaissez-vous la date prévisionnelle de l'arrêt de votre projet ?	/

2. Coordonnées

2.1 Identification de la personne publique responsable	
Qui est la personne publique responsable ?	Communauté de communes de la Veyle
Coordonnées pour les échanges administratifs : adresse, téléphone, courriel ?	Madame Julie CHARRIERE, Chargée d'études urbanisme Direction aménagement du territoire Pôle des services publics 10 rue de la Poste - Le château - 01290 Pont-de-Veyle 03 85 20 08 29 j.charriere@cc-laveyle.fr
NB : Vous indiquerez également en annexe 1 les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrions joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet.	

3. Caractéristiques générales de votre projet

3.1 Votre territoire est-il actuellement couvert par un SCoT ?		
Oui	Non	<p><i>Si oui, indiquez la date d'approbation du document et précisez si une procédure de révision du SCoT est en cours</i> <i>Si non, indiquez si un projet de SCoT est en cours</i></p> <p>Le conseil syndical du Syndicat Mixte du SCOT Bresse-Val de Saône a prescrit l'élaboration d'un schéma de cohérence territoriale par le biais d'une délibération en date du 26 mars 2018. Le PADD du SCoT Bresse Val de Saône a été débattu lors du conseil syndical du 21 janvier 2020.</p>

3.2 Votre territoire est-il actuellement couvert par un PLU ou une carte communale ?		
Oui	Non	<p><i>Si oui, précisez sa date d'approbation et s'il a fait l'objet ou non d'une évaluation environnementale</i></p> <p>Saint-Jean-sur-Veyle (aucune évaluation environnementale) Plan Local d'Urbanisme approuvé le 3 mars 2005 Modification n°1 approuvée le 4 avril 2008 Modification simplifiée n°1 approuvée le 14 janvier 2010 Modification n°2 approuvée le 3 juin 2010 Révision simplifiée approuvée le 3 juin 2010 Modification simplifiée n°2 approuvée le 13 janvier 2011 Mise à jour le 22 mai 2012 Mise en compatibilité en date du 23 juillet 2015 Mise à jour le 11 septembre 2017 Modification n°3 approuvée le 24 septembre 2018 Mise en compatibilité en date du 22 octobre 2019</p> <p><i>Si votre projet concerne une révision allégée ou une modification de ce document d'urbanisme, précisez quelle est la nature des évolutions et joignez en annexe les documents actuels (plan de zonage et règlement AVANT et APRÈS évolution)</i></p>

3.3 Quelles sont les caractéristiques générales de votre territoire ?												
Au dernier recensement général, quel est le nombre d'habitants (données INSEE) ?	1 149 habitants (INSEE_RP2017)											
Quelle est la superficie de votre ou de vos communes ?	1 122 ha											
Dans le cadre d'une procédure d'évolution, quelle est la superficie du territoire concernée par votre projet ?	2,12 ha											
Si le territoire dispose déjà d'un document d'urbanisme, indiquez la répartition actuelle des zones urbaines, à urbaniser et non urbanisées en distinguant, pour les POS et PLU, les zones agricoles et naturelles. Annexe à joindre : document graphique du plan en vigueur ou du projet	<table border="1"> <tbody> <tr> <td>Zones urbaines - U</td> <td>86,36 ha</td> </tr> <tr> <td>Zones à urbaniser - AU</td> <td>56,74 ha</td> </tr> <tr> <td>Zones agricoles - A</td> <td>709,61 ha</td> </tr> <tr> <td>Zones naturelles - N</td> <td>270,02 ha</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>1 122,73 ha</td> </tr> </tbody> </table>		Zones urbaines - U	86,36 ha	Zones à urbaniser - AU	56,74 ha	Zones agricoles - A	709,61 ha	Zones naturelles - N	270,02 ha	TOTAL	1 122,73 ha
Zones urbaines - U	86,36 ha											
Zones à urbaniser - AU	56,74 ha											
Zones agricoles - A	709,61 ha											
Zones naturelles - N	270,02 ha											
TOTAL	1 122,73 ha											

3.4 Quelles sont les grandes orientations d'aménagement de votre document d'urbanisme ?
<p>Annexe à joindre : pour une élaboration ou une révision générale de PLU communal ou intercommunal, joindre votre projet de PADD débattu par le conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI (établissement public de coopération intercommunale) ; pour les autres procédures d'évolution, joindre les documents du PLU approuvé (PADD, zonage, règlement...)</p> <p>Le PADD repose sur 3 grands principes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Respect du principe d'équilibre - Equilibre entre développement urbain et développement rural - Principe de diversité des fonctions urbaines et de mixité de l'habitat (Prévoir les possibilités de développement des activités industrielles déjà implantées et conforter les zones existantes) - Principe du respect de l'environnement et des paysages

3.5 Quels sont les objectifs de votre projet ? Dans quel contexte s'inscrit-il ?
Annexe à joindre : délibération engageant la procédure

3.5 Quels sont les objectifs de votre projet ? Dans quel contexte s'inscrit-il ?**Par exemple :**

- de manière générale (élaboration/révision) : perspectives de développement démographique, économique, touristique, d'équipements publics ou autre selon la nature de votre projet
- de manière plus ciblée (élaboration/révision et procédure d'évolution ponctuelle) : ouverture et/ou fermeture à l'urbanisation de certains secteurs, réduction d'une zone agricole, d'une zone naturelle, d'un espace boisé classé ou autre, création d'une UTN, autre (précisez notamment l'objectif de la déclaration de projet ou de la modification) ?

Suppression de l'emplacement réservé n°11. Le projet de désenclavement Est du village, objet de cet emplacement, n'étant plus d'actualité.

3.6 Votre projet concerne-t-il la création d'une Unité touristique nouvelle (UTN) ?

Oui	Non	Si oui, précisez les caractéristiques de cette UTN en application de l'article R122-8 du code de l'urbanisme (description de la nature du projet et de ses dimensions avec, le cas échéant, la surface de plancher créée)
-----	-----	---

3.7 Votre projet est-il en lien avec d'autres procédures ?

	oui	non	Le cas échéant, précisez :
Sera-t-il soumis à d'autre(s) type(s) de procédure(s) ou consultation(s) réglementaire(s) :		non	Par exemple : avis de la Commission départementale de consommation des espaces agricoles, du Comité de massif, dérogation au titre de l'article L122-2 du code de l'urbanisme dans sa version antérieure au 27 mars 2014 pour les procédures concernées.
Fera-t-il l'objet d'une enquête publique conjointe avec une (ou plusieurs) autre(s) procédure(s) ?		non	Par exemple : procédure d'AVAP, zonage d'assainissement ou pluvial, etc ?

3.8 Quel est le contexte de votre projet ? Est-il concerné par...

	oui	non	Le cas échéant, précisez
Les dispositions de la loi Montagne ? http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/#v=map43;i=zone_mont.zone_mont;l=fr;z=-734374,6551069,1960844,1399270		non	
Les dispositions de la loi Littoral concernant les grands lacs (Auvergne Rhône-Alpes) ? http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/Sélection_du_zonage_«_Loi_Littoral_»		non	
Un (ou plusieurs) schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) ou schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) ? http://www.gesteau.eaufrance.fr/	oui		SDAGE Rhône Méditerranée Corse
Autres : Appartenance de votre commune à une communauté de communes ou un pays, une agglomération, un parc naturel régional...	oui		Communauté de Communes de la Veyle

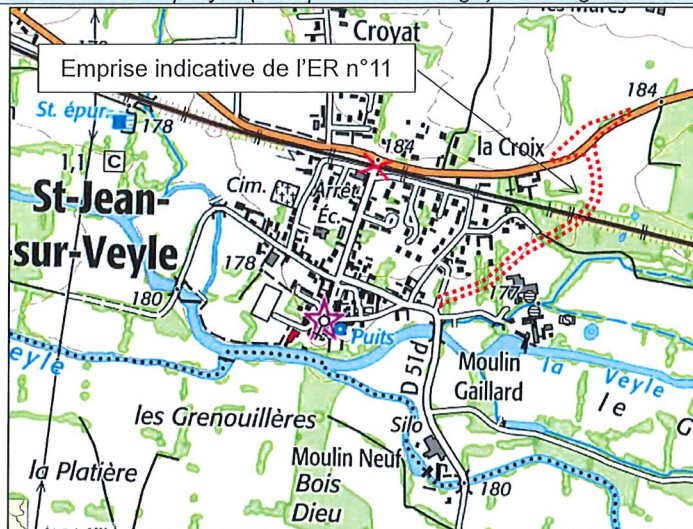
3.9 Dans le cadre d'une procédure d'évolution portant sur un secteur précis (déclaration de projet / modification / révision allégée), précisez le secteur concerné par le projet ?

Annexe(s) à joindre : Plan de situation permettant de localiser le projet au sein de la commune + plan de situation zoomé sur le secteur projet (ex : plan de zonage) + le règlement associé à cette zone

L'emplacement réservé n°11 est localisé à l'Est du bourg.

3.9 Dans le cadre d'une procédure d'évolution portant sur un secteur précis (déclaration de projet / modification / révision allégée), précisez le secteur concerné par le projet ?

Annexe(s) à joindre : Plan de situation permettant de localiser le projet au sein de la commune + plan de situation zoomé sur le secteur projet (ex : plan de zonage) + le règlement associé à cette zone



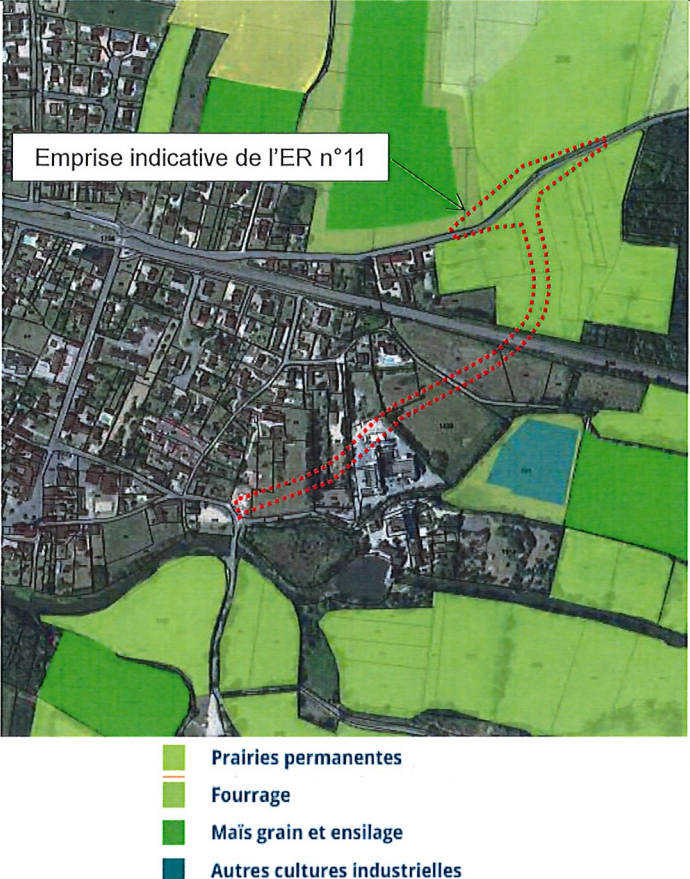
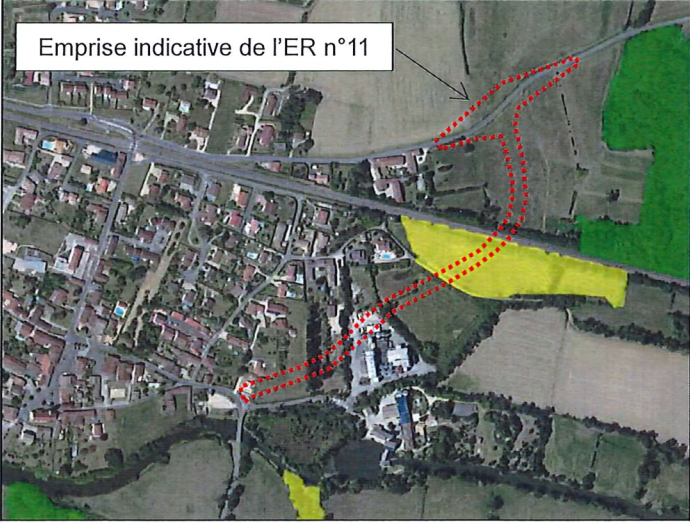
4. Sensibilité environnementale du territoire concerné par la procédure et impacts potentiels du projet sur l'environnement et la santé humaine


4.1 Présentation de votre projet	
À quel type de commune appartenez-vous ? Sélectionnez dans la liste ci-contre	<i>Pôle rural ou centre-bourg dans un espace rural</i>
4.1.1 Si votre projet permet la création de logements, précisez :	
Sur les 10 dernières années, quelle est la tendance démographique actuelle : augmentation de la population, stagnation, baisse du nombre d'habitants ? http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp	<i>Ne prévoit pas la création de logement</i>
Combien d'habitants supplémentaires votre projet vous permettra-t-il d'accueillir ? À quelle échéance ? Quels besoins en logements cela créera-t-il ? Précisez : Combien de logements en dents creuses, combien en extension de l'enveloppe urbaine ? Combien de logements seront réhabilités ?	<i>Non concerné</i>
Combien de logements vacants avez-vous sur votre (vos) commune(s) ? http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp	<i>Non concerné</i>
Quel taux de rétention foncière votre projet applique-t-il ? Indiquez le détail du calcul.	<i>Non concerné</i>
Quelle est la superficie des zones que vous prévoyez d'ouvrir à l'urbanisation ?	<i>Non concerné</i>
Quelle sera la surface moyenne par logement ?	<i>Non concerné</i>
Par quels moyens prévoyez-vous de maîtriser l'enjeu de consommation d'espace ? Vous pouvez préciser ici (ou en annexe) comment les besoins en logements se traduisent en besoin de foncier sur votre commune et quelles sont les mesures associées de maîtrise de cet enjeu que vous mettez en œuvre	

4.1 Présentation de votre projet	
4.1.2 Si votre projet permet l'implantation d'activités économiques, industrielles ou commerciales, précisez :	
Le cas échéant, cette zone est-elle identifiée dans le SCoT ?	Ne prévoit pas l'implantation d'activités économiques, industrielles ou commerciales
Quelle est la surface des zones d'activités prévues ? S'agit-il d'implantation sur de nouvelles zones ou sur des secteurs déjà ouverts à l'urbanisation ?	Non concerné
S'il existe déjà une ou des zones d'activités sur votre territoire : <ul style="list-style-type: none"> • quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ? • quel est leur taux d'occupation ? 	Non concerné
S'il existe déjà une ou des zones d'activités à l'échelle de l'intercommunalité et du SCoT : <ul style="list-style-type: none"> • quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ? • quel est leur taux d'occupation ? 	
Votre projet permet-il l'ouverture de toute cette surface en une fois ? Si non, prévoit-il un phasage ? Indiquez lequel et comment il s'applique ?	Non concerné
Complétez si nécessaire (ex : projet d'OAP jointe en annexe...)	

4.2 Espaces agricoles, naturels ou forestiers			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement, les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, quels sont les enjeux identifiés ?
Des espaces agricoles ?	Oui		<p><i>Si oui, précisez le type d'agriculture concernée (par exemple : pâturage, maraîchage, verger, céréales, etc.) et indiquez si ces terres font l'objet d'un classement (par exemple SCoT, IGP, AOP, AOC...).</i></p> <p><i>Si votre (vos) commune(s) a (ont) fait l'objet d'un diagnostic agricole, joignez-le en annexe</i></p> <p>L'Institut National de l'Origine et de la Qualité indique que Saint-Jean-sur-Veyle est notamment inscrite au sein des aires d'Indication Géographique Protégée et des aires d'Appellations d'Origine Contrôlée suivantes : Beurre de Bresse ; Chapon de Bresse ; Coteaux de l'Ain blanc, rosé, rouge ; Crème de Bresse ; Dinde de Bresse ; Emmental Français Est-Central ; Poularde de Bresse ; Volailles de l'Ain...</p> <p>Le projet de suppression d'un emplacement réservé n'est pas concerné par la proximité d'une exploitation.</p> <p>L'emplacement réservé n°11 s'inscrit partiellement au droit d'un tènement déclaré à la PAC 2019 en tant que prairie permanente.</p>

4.2 Espaces agricoles, naturels ou forestiers

		 <p>Emprise indicative de l'ER n°11</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Prairies permanentes ■ Fourrage ■ Mais grain et ensilage ■ Autres cultures industrielles
Des espaces boisés ?	Oui	<p><i>Si oui, précisez le type d'espace concerné (forêt domaniale, forêts exploitées, forêt de protection, ... ?)</i> L'emplacement réservé n°11 s'inscrit partiellement au droit d'une peupleraie.</p>  <p>Emprise indicative de l'ER n°11</p>
Dans le cadre d'une procédure d'évolution : Des zones identifiées naturelles, forestière ou agricoles protégées au titre d'un document d'urbanisme existant ?	Non	<p><i>Précisez les protections appliquées à ces secteurs (ex : zone A ou N où la constructibilité est encadrée, EBC, mise en œuvre de l'article L151-23 ou de l'article L151-19 du code de l'urbanisme, ...)</i></p>
Complétez si nécessaire		

4.3 Milieux naturels sensibles et biodiversité			
<p>Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?</p> <p><i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i></p>	Oui	Non	<p>Si oui, le(s)quel(s) ?</p> <p>Et quels sont les enjeux identifiés ?</p>
<p>Une zone Natura 2000 (ZPS, ZSC, SIC) à proximité ?</p> <p>http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</p>		Non	<p><i>Expliquez, par exemple en annexe, si votre projet peut avoir des incidences sur ces sites Natura 2000 ou non et pourquoi. Si vous avez déjà réalisé une évaluation d'incidences Natura 2000, joignez-la en annexe.</i></p> <p>Le secteur de l'emplacement réservé n°11 n'est pas inscrit au sein d'une zone Natura 2000.</p> <p>La zone Natura 2000 la plus proche concerne à la fois une zone de protection spéciale et une zone spéciale de conservation. Il s'agit de la zone « Prairies humides et forêts alluviales du Val de Saône », distante de plus de 5 km à l'Ouest du site.</p>
Un parc naturel national ou régional ?		Non	
Une réserve naturelle nationale ?		Non	
Un espace naturel sensible ?		Non	
<p>Une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) type I ou II ?</p> <p>http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</p>		Non	<p>La ZNIEFF de type 2 la plus proche est distante de plus de 200 m à l'Ouest, il s'agit de la ZNIEFF de type 2 « Val de Saône Méridional » (17 134,93 ha).</p> <p>La ZNIEFF de type 1 la plus proche est distante de plus d'1 km à l'Ouest, il s'agit de la ZNIEFF de type 1 « Prairies inondables de la Veyle » (9,09 ha).</p> 
<p>Un arrêté préfectoral de protection de biotope ?</p> <p>http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</p>		Non	<p>Le secteur concerné par l'emplacement réservé n°11 est inscrit à proximité d'un secteur visé par un arrêté préfectoral de protection de biotope.</p> <p>Il s'agit de la zone FR3800838 - Bocage et prairies humides de la basse vallée de la Veyle inscrite sur les communes de Saint-Jean-sur-Veyle, Perrex, Pont-de-Veyle, Laiz et Biziat.</p>

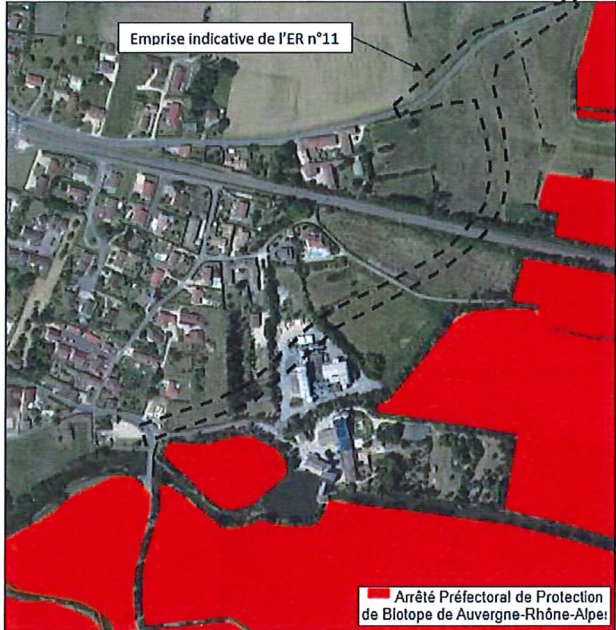
4.3 Milieux naturels sensibles et biodiversité

Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?
Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?

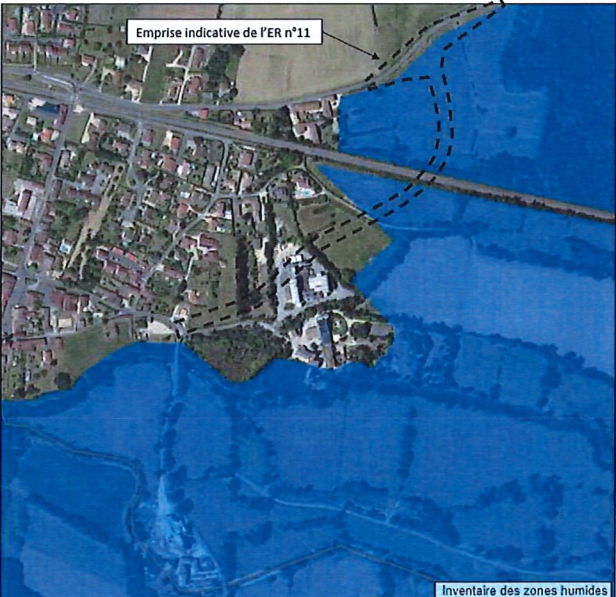
Oui

Non

Si oui, le(s)quel(s) ?
 Et quels sont les enjeux identifiés ?



Le secteur concerné par l'emplacement réservé n°11 est impacté en sa partie Nord, par l'inventaire des zones humides réalisé par le Département de l'Ain (prairies humides de la Veyle et du Menthon).



Une ou des zones humides ayant fait l'objet d'une délimitation (inventaire départemental, communal, convention RAMSAR ...) soit par inventaire soit par expertise pédologique ?

Oui

Un ou des cours d'eau identifiés en liste 1 ou 2 au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement ?
<https://www.eaurmc.fr/>
<https://agence.eau-loire-bretagne.fr/home.html>
<http://www.eau-adour-garonne.fr/fr/index.html>

Non

Complétez si nécessaire

4.4 Continuités écologiques

Y a-t-il eu à l'échelle locale (communes voisines, intercommunalités, SCoT, PNR...) ou dans un document d'urbanisme antérieur des analyses portant sur les continuités écologiques ?

Oui	Non	Si oui, quel sont les enjeux identifiés sur votre commune ?
-----	-----	---

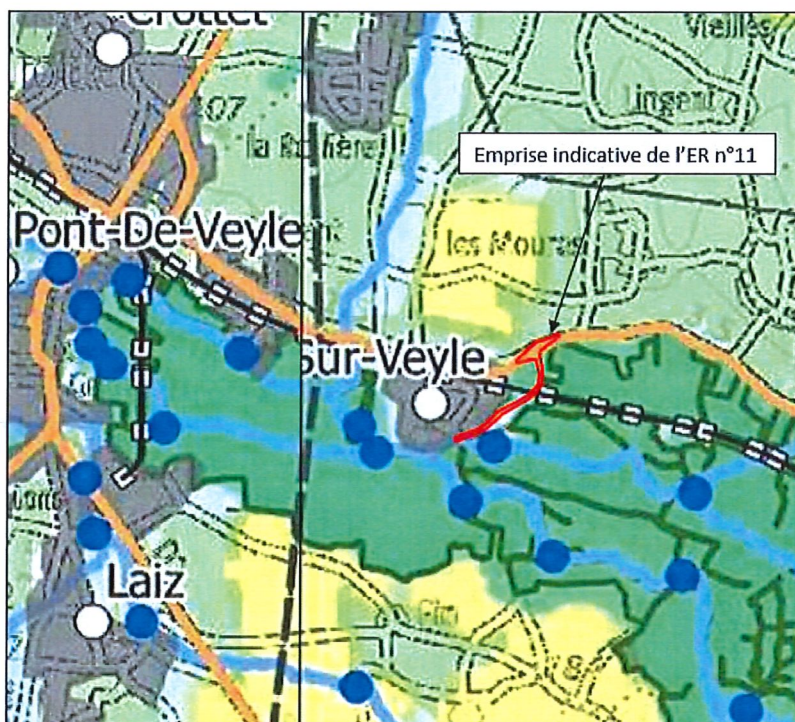
Par exemple, mentionnez les réservoirs de biodiversité, corridors diffus ou les espaces perméables, corridors linéaires ou corridors thermophiles

Le SRADDET approuvé par le Conseil Régional en Décembre 2019, s'inscrit dans la continuité du SRCE Rhône-Alpes.

Le secteur de l'emplacement réservé n°11 est concerné par plusieurs éléments :

- Trame bleue : zones humides (inventaires départementaux)
- Infrastructures : voies ferrées

Les parcelles concernées par l'emplacement réservé n°11 ne sont pas couvertes par un corridor d'importance régionale.



Trame verte	Espaces perméables relais	Infrastructures	Obstacles
<ul style="list-style-type: none"> Reservoirs de biodiversité Corridors surfaciques 	<ul style="list-style-type: none"> Zones humides (inventaires départementaux) Espaces perméables liés aux milieux terrestres Espaces perméables liés aux milieux aquatiques 	<ul style="list-style-type: none"> Zones artificialisées Lignes électriques de très haute tension Lignes électriques de haute tension Autoroutes 	<ul style="list-style-type: none"> Départementales Voies ferrées Obstacles linéaires de la trame verte Obstacles ponctuels de la trame verte

Dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique, quels sont les éléments de la trame verte et bleue ?
http://carto.data.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map

4.5 Paysage, patrimoine bâti

Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?

Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales

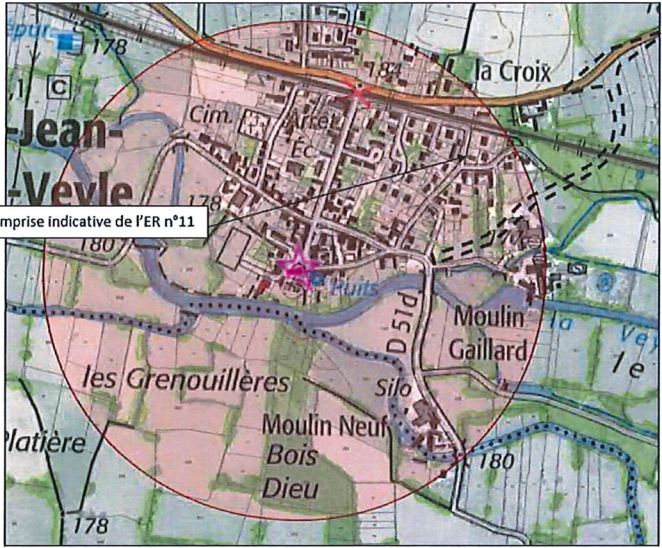
Site classé ou projet de site classé ?

http://carto.data.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map

Site inscrit ou projet de site inscrit ?

http://carto.data.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map

Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
	Non	
	Non	

4.5 Paysage, patrimoine bâti			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Site patrimonial remarquable (y compris anciennes ZPPAUP ou AVAP ou anciens secteurs sauvegardés) ?		Non	
Éléments majeurs du patrimoine ? http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/	Oui		<p><i>Exemple : monuments historiques et leurs périmètres de protection, sites archéologiques, patrimoine mondial</i></p> <p>L'Eglise Saint-Jean-Baptiste est un monument inscrit au titre des Monuments Historiques depuis 1965. Le périmètre de protection d'un rayon de 500 m défini autour de ce monument, couvre partiellement l'emprise de l'emplacement réservé n°11.</p> 
Perspectives paysagères identifiées comme à préserver par un document de rang supérieur : SCoT, charte de parc, atlas de paysage... ?		Non	
Complétez si nécessaire			

4.6 Ressource en eau			
Captages			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Périmètre de protection immédiat, rapproché, éloigné d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?		Non	
Autres captages prioritaires ?		Non	
Usages : eau potable ; gestion des eaux usées et eaux pluviales			
Les ressources en eau sont-elles suffisantes sur le territoire pour assurer les besoins présents et futurs ?			<p>L'alimentation en eau potable de la commune est gérée par le Syndicat Saône Veyle Reyssouze.</p> <p>Aucune problématique liée au réseau d'alimentation en eau potable n'a été mis en exergue sur la commune.</p>

4.6 Ressource en eau

Le système d'assainissement des eaux usées a-t-il une capacité suffisante pour répondre aux besoins présents et futurs du territoire ? http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/	Oui		<i>Les effluents du bourg de Saint-Jean-sur-Veyle sont traités par un ouvrage de type filtres plantés de roseaux. D'une capacité nominale de 800 EH, il reçoit une charge entrante de 267 EH.</i> <i>A noter que concernant le secteur du Cuétant, un projet de création d'un système d'assainissement collectif est en projet.</i>
Des démarches sont-elles entreprises pour garantir la bonne gestion des eaux pluviales sur votre territoire ?			<i>Une étude hydraulique a été réalisée sur le secteur de Cuétant en 2017.</i>

Complétez si nécessaire

4.7 Sols et sous-sol

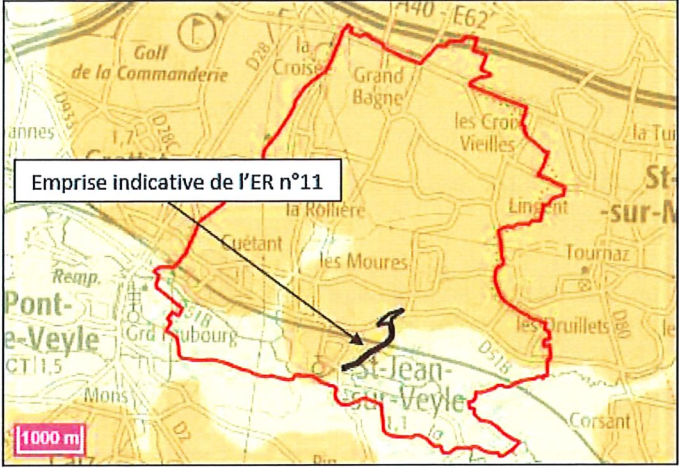
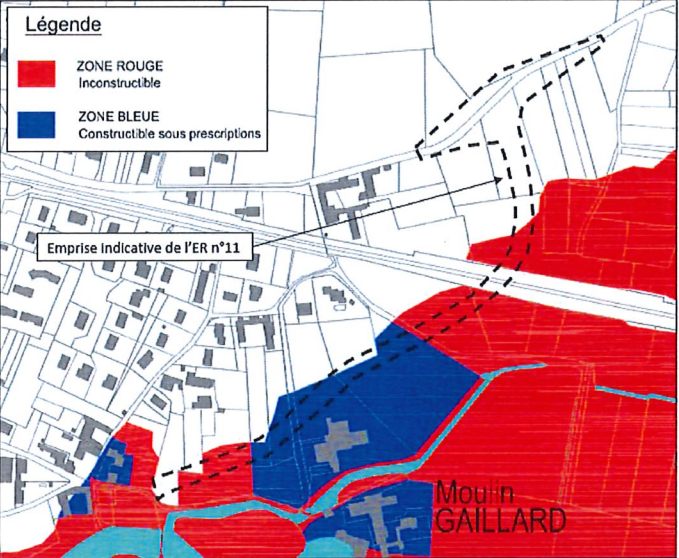
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Sites et sols pollués ou potentiellement pollués : base de données BASOL ? http://basol.developpement-durable.gouv.fr/recherche.php		Non	
Anciens sites industriels et activités de services : base de données BASIAS ? http://basias.brgm.fr/donnees_liste.asp?DPT=63&carte=		Non	
Carrières et/ou projets de création ou d'extension de carrières ?		Non	

Complétez si nécessaire

4.8 Risques et nuisances

Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Risques ou aléas naturels ?	Oui		<i>Exemple : inondations, mouvement de terrain, avalanche, feu de forêts, industriels, technologiques, miniers, cavité...</i> Zone de sismicité 2 (risque faible) Potentiel radon est faible <i>Le risque retrait-gonflement d'argiles présente un aléa moyen sur la majeure partie du territoire communal, à l'exception de la partie Sud où l'aléa est faible. L'emplacement réservé n°11 est inscrit en zone d'aléa moyen.</i>

4.8 Risques et nuisances

		
<p>Plans de prévention des risques approuvés ou en cours d'élaboration ?</p>	<p>Oui</p>	<p><i>La commune de Saint-Jean-sur-Veyle est concernée par un risque inondation ayant donné lieu à un plan de prévention du risque inondation : PPR « inondations de la Veyle et de ses affluents ».</i></p> <p><i>L'emplacement réservé n°11 est inscrit partiellement en zone rouge et en zone bleue.</i></p> 
<p>Nuisances ?</p>	<p>Oui</p>	<p><i>Exemple : sonores, lumineuses, vibratoires, olfactives</i></p> <p><i>Nuisances sonores liées à la proximité d'infrastructures ferroviaires</i></p>
<p>Plan d'exposition au bruit, plan de gêne sonore ou arrêtés préfectoraux relatifs au bruit des infrastructures ?</p>	<p>Non</p>	
<p>Complétez si nécessaire</p>		

4.9 Air, énergie, climat

<p>Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?</p> <p><i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i></p>	<p>Oui</p>	<p>Si oui, le(s)quel(s) ?</p> <p>Et quels sont les enjeux identifiés ?</p>
<p>Y a-t-il une desserte en transport collectif sur votre territoire</p>	<p>Oui</p>	<p><i>Si oui, précisez : gare, réseau de transport en commun, etc...</i></p> <p><i>Le territoire est seulement desservi par le service des cars du Département de l'Ain</i></p>

4.9 Air, énergie, climat

Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Plan de protection de l'atmosphère (PPA) ?		Non	
Enjeux spécifiques relevés par le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) ?		Non	
Enjeux spécifiques relevés par le PCAET (ou projet de PCAET) ?			
Projet éolien ou de parc photovoltaïque ?		Non	
Complétez si nécessaire			

5. Annexes (rappel)

Les annexes sont des éléments essentiels pour permettre à l'autorité environnementale de comprendre votre projet et d'évaluer les enjeux environnementaux qu'il constitue et/ou doit prendre en compte :

- pour les cas d'élaboration ou de révision générale : il est recommandé de transmettre, outre le projet de PADD, un projet de zonage permettant de visualiser les secteurs prioritaires pour l'urbanisation ;
- pour les procédures d'évolution partielle (révision allégée, mise en compatibilité DUP/DP, modification) : il est essentiel de fournir les documents initiaux et de préciser les éléments qui doivent évoluer (ex : plan de zonage avant/après ; règlement avant/après, OAP avant/après)

Coordonnées de la personne à contacter	Annexe 1 ci-jointe	<input checked="" type="checkbox"/>
Élaboration ou révision « générale » de PLU ou PLUi	Projet de PADD débattu par le Conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI	<input type="checkbox"/>
	Si le territoire est actuellement couvert par un document d'urbanisme, le règlement graphique (plan de zonage) de ce document en vigueur	<input type="checkbox"/>
	Une version du projet de règlement graphique en cours d'élaboration	<input type="checkbox"/>
Pour les révisions de PLU avec examen conjoint et les déclarations de projet modifiant un PLU	Le projet de dossier envisagé pour la réunion d'examen conjoint	<input checked="" type="checkbox"/>
Pour tous	Délibération prescrivant la procédure	<input checked="" type="checkbox"/>
Pour les procédures d'évolution	Projet de plan de zonage AVANT/APRÈS Projet de règlement AVANT/APRÈS Autres éléments cartographiques superposant zonages et enjeux (Natura 2000, risques, ...)	<input checked="" type="checkbox"/>
Pour tous	Cartographie du PADD Autres (OAP, ...)	<input checked="" type="checkbox"/>

6. Signature du demandeur (personne publique responsable)

Date : 12 OCT. 2020 Lieu : Pont-de-Veyle	Le Président Christophe GREFFET	
---	------------------------------------	--

Identification de la personne ressource, en charge du suivi du dossier Vous indiquerez ici les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrions joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet.	
Contact au service technique ou du bureau d'étude par exemple	<p><i>Communauté de Communes de la Veyle</i> <i>Madame Julie CHARRIERE, Chargée d'études urbanisme, Direction aménagement du territoire</i></p> <p><i>Bureau d'Etudes Réalités</i> <i>Monsieur Pierre-Adrien NICOLAS, Ingénieur en Aménagement</i></p>
Coordonnées nécessaires pour vous joindre : adresse, téléphone, courriel	<p><i>Communauté de Communes de la Veyle</i> <i>Pôle des services publics</i> <i>10 rue de la Poste - Le château - 01290 Pont-de-Veyle</i> <i>03 85 20 08 29</i> <u>j.charriere@cc-laveyle.fr</u></p> <p><i>Bureau d'Etudes Réalités</i> <i>34 rue Georges Plasse - 42300 Roanne</i> <i>04 77 67 83 06</i> <u>pierre-adrien.nicolas@realites-be.fr</u></p>